

DRY-TREAT 40SK

Code d'alerte du risque:
HAUTChemwatch Material Safety Data Sheet (Conforms to
Regulation (EC) No 1907/2006) (REVUE)

Révision Num: 2 Chemwatch 6617-94

Date de livraison: 25-Juillet-2007

CD 2007/2

Rubrique 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification de la substance ou de la préparation: DRY-TREAT 40SK

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Société: Dry-Treat

Adresse :

3 North Street

Oatby

Leicester, LE2 5AH

GBR

Téléphone: +61 2 9954 3211

Téléphone: 0800 0964 760

Numéro de téléphone d'appel

d'urgence : Outside USA +1 (813) 248 0585

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +61 2
9954 3211

Fax : +61 2 9954 3162

SYNONYMES

"masonry sealant", "stone consolidator"

Rubrique 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

NATURE DE DANGER

CONSIDEREE COMME UNE PRÉPARATION DANGEREUSE SELON LA DIRECTIVE 1999/45/CE.

CLASSIFICATION DU RISQUE

		Min	Max
Inflammabilité:	3		
Toxicité:	2		
Contact corporel:	2		
Réactivité:	2		
Chronique:	2		
			Min/Nil=0 Bas=1 Modéré=2 Haut=3 Extrême=4



RISQUE

R Codes	Phrases Risque
R11	Facilement inflammable.
R19	Peut former des peroxydes explosifs.
R36	Irritant pour les yeux.
R65	NOCIF: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Rubrique 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

NOM	CAS RN	RIS INT	%
propane-2-ol EC NO: 200-661-7 Codes Risque : R11, R36, R67	67-63-0	F,Xi	30-60
alkylalkoxysilane			10-30
alkyl silicate			<24.9
méthanol EC NO: 200-659-6 Codes Risque : R11, R23/24/25, R39/23/24/25	67-56-1	F,T	<1
other ingredients not contributing to the classification			balance

Rubrique 4 - PREMIERS SECOURS**INGESTION**

- Si avalé, NE PAS faire vomir.
- Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le coté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.
- Suivre le patient avec attention.
- Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente.
- Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber.
- Rechercher un avis médical.

Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches afin d'éviter une aspiration possible du vomit.

YEUX

Si ce produit entre en contact avec les yeux :

- Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire.
- S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.
- Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.
- Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.

PEAU

Si le produit entre en contact avec la peau:

- Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.

- Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible).
- Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.

INHALE

- Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais.
- Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.
- Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins.
- Si la respiration est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire.
- Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.

NOTES TO PHYSICIAN

Any material aspirated during vomiting may produce lung injury. Therefore emesis should not be induced mechanically or pharmacologically. Mechanical means should be used if it is considered necessary to evacuate the stomach contents; these include gastric lavage after endotracheal intubation. If spontaneous vomiting has occurred after ingestion, the patient should be monitored for difficult breathing, as adverse effects of aspiration into the lungs may be delayed up to 48 hours. For acute or short term repeated exposures to isopropanol:

- Rapid onset respiratory depression and hypotension indicates serious ingestions that require careful cardiac and respiratory monitoring together with immediate intravenous access.
- Rapid absorption precludes the usefulness of emesis or lavage 2 hours post-ingestion. Activated charcoal and cathartics are not clinically useful. Ipecac is most useful when given 30 mins. post-ingestion.
- There are no antidotes.
- Management is supportive. Treat hypotension with fluids followed by vasopressors.
- Watch closely, within the first few hours for respiratory depression; follow arterial blood gases and tidal volumes.
- Ice water lavage and serial haemoglobin levels are indicated for those patients with evidence of gastrointestinal bleeding.

For acute and short term repeated exposures to methanol:

- Toxicity results from accumulation of formaldehyde/formic acid.
- Clinical signs are usually limited to CNS, eyes and GI tract. Severe metabolic acidosis may produce dyspnea and profound systemic effects which may become intractable. All symptomatic patients should have arterial pH measured. Evaluate airway, breathing and circulation.
- Stabilise obtunded patients by giving naloxone, glucose and thiamine.
- Decontaminate with Ipecac or lavage for patients presenting 2 hours post-ingestion. Charcoal does not absorb well; the usefulness of cathartic is not established.
- Forced diuresis is not effective; haemodialysis is recommended where peak methanol levels exceed 50 mg/dL (this correlates with serum bicarbonate levels below 18 mEq/L).
- Ethanol, maintained at levels between 100 and 150 mg/dL, inhibits formation of toxic metabolites and may be indicated when peak methanol levels exceed 20 mg/dL. An intravenous solution of ethanol in D5W is optimal.
- Folate, as leucovorin, may increase the oxidative removal of formic acid. 4-methylpyrazole may be an effective adjunct in the treatment. 8-Phenytoin may be preferable to diazepam for controlling seizure.

[Ellenhorn Barceloux: Medical Toxicology]

BIOLOGICAL EXPOSURE INDEX - BEI

Determinant	Index	Sampling Time	Comment
1. Methanol in urine	15 mg/l	End of shift	B, NS
2. Formic acid in urine	80 mg/gm creatinine	Before the shift at end of workweek	B, NS

B: Background levels occur in specimens collected from subjects NOT exposed.

NS: Non-specific determinant - observed following exposure to other materials.

Rubrique 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Mousse stable face à l'alcool.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (si la législation le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Spray ou brouillard d'eau - Feux importants uniquement.

LUTTE INCENDIE

- Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.
- Peut être violemment réactif. Peut exploser.
- Mettez un appareil respiratoire ainsi que gants de protection.
- Evitez par tous les moyens possibles les déversements dans les egouts et canalisations et les cours d'eau.
- Envisagez l'évacuation.
- Lutte contre le feu à une distance appropriée protégé de manière adéquate.
- Si cela n'entraîne pas de danger, éteignez les appareils électriques jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fumée.
- Utilisez un fin jet d'eau pour maîtriser le feu et rafraîchir la zone avoisinante.
- Evitez d'envoyer de l'eau sur toute flaque.
- N'approchez pas des récipients qui pourraient être chauds.
- Aspergez les récipients qui sont exposés au feu à partir d'un endroit protégé.
- S'il n'y a pas de danger, déplacez les récipients que le feu pourrait atteindre.

RISQUE D'INCENDIE/EXPLOSION

- Les liquides et les fumées sont particulièrement inflammables.
- Le risque de feu est grave lorsqu'il y a chaleur, des flammes et/ou des oxydants.
- Les fumées peuvent facilement se déplacer et atteindre le foyer.
- La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition ainsi qu'une explosion des récipients.
- S'il y a combustion, des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO) peuvent être émises.

Les produits de combustion incluent: dioxyde de carbone (CO₂), dioxyde de silicone (SiO₂), autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.

ATTENTION: Un contact prolongé avec l'air et la lumière peut engendrer la formation de peroxydes potentiellement dangereux.

INCOMPATIBILITE AU FEU

Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Lunettes:

Lunettes résistant aux produits chimiques.

Gants:

PVC de type résistant aux produits chimiques.

Respirateur:

Filtre de type AX de capacité suffisante

Rubrique 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**ECLABOUSSURES MINEURES**

- Éliminez toutes les sources d'incendie.
- Nettoyez tout de suite tous les écoulements.
- Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.
- Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection.
- Contenez et absorbez les petites quantités avec de la vermiculite ou tout autre matériel absorbant.
- Essuyez.
- Ramassez les résidus dans un récipient pour déchets inflammables

ECLABOUSSURES MAJEURES

Classe des produits chimiques : alcools et glycols

Pour une libération sur le sol : sorbants recommandés listés dans l'ordre de priorité.

TYPE DE SORBANT	RANG	APPLICATION	COLLECTE	LIMITATIONS
-----------------	------	-------------	----------	-------------

LIBERATION DANS LE SOL - FAIBLE

Polymère réticulé - particule	1	Avec une pelle	Avec une pelle	R, W, SS
Polymère réticulé - coussin	1	Au lancer	Avec une fourche	R, DGC, RT
Argile sorbant - particule	2	Avec une pelle	Avec une pelle	R, I, P
Fibre de bois - coussin	3	Au lancer	Avec une fourche	R, P, DGC, RT
Fibre de bois traitée - coussin	3	Au lancer	Avec une fourche	DGC, RT
Verre-mousse - coussin	4	Au lancer	Avec une fourche	R, P, DGC, RT

LIBERATION DANS LE SOL - MOYENNE

Polymère réticulé - particule	1	Soufflante	Tracto-pelle	R, W, SS
Polypropylène – particule	2	Soufflante	Tracto-pelle	W, SS, DGC
Argile sorbant – particule	2	Soufflante	Tracto-pelle	R, I, W, P, DGC
Polypropylène – mat	3	Au lancer	Tracto-pelle	DGC, RT

Minéral expansé – particule	3	Soufflante	Tracto-pelle	R, I, W, P, DGC
Polyuréthane – mat	4	Au lancer	Tracto-pelle	DGC, RT

Légende

DGC : Pas efficace quand la surface du sol est dense

R : Non réutilisable

I : Non incinérable

P : Efficacité réduite en cas de pluie

RT : Non efficace quand le terrain est accidenté

SS : A ne pas utiliser dans les sites environnementaux sensibles

W : Efficacité réduite en cas de vent

Référence : Sorbents for Liquid Hazardous Substance Cleanup and Control;

R.W Melvold et al: Pollution Technology Review No. 150: Noyes Data Corporation 1988.

- Evacuez le personnel.
- Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.
- Peut réagir violemment. Peut exploser.
- Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection.
- Evitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau.
- Envisagez l'évacuation.
- Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie.
- Augmentez l'aération.
- S'il n'y a pas de danger, arrêtez la fuite.
- L'eau pulvérisée peut être utilisée pour disperser/absorber les vapeurs.
- Contenez le liquide avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- Utilisez une pelle qui ne produit pas d'étincelle et qui résiste aux explosions.
- Ramassez tout le produit récupérable dans des conteneurs appropriés pour un éventuel recyclage.
- Absorbent le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- Enfermez les résidus solides dans un récipient approprié pour les déchets.
- Aspergez l'endroit et évitez que cela ne coule dans les tuyaux.
- Si les tuyaux ou les canalisations sont infectés, avertissez les services d'urgence.

STOCKAGE SECURISE AVEC D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES CLASSES



X: Ne doivent pas être stockés ensemble

O: Peuvent être stockés ensemble en suivant des mesures spécifiques

+: Peuvent être stockés ensemble

Rubrique 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

- Les containers, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives.
- NE PAS couper, percer, limer, souder ni effectuer des opérations similaires sur ou à proximité des containers.

NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau. La substance provoque l'accumulation de peroxydes qui peuvent devenir dangereux dans les cas d'évaporation, de distillation ou lors de l'usage pour provoquer la concentration des peroxydes. Par exemple, il est possible que la substance se concentre autour de l'ouverture du container. L'achat de produits chimiques pouvant être peroxydés devrait être limité afin de s'assurer que le produit est entièrement utilisé avant qu'il ne soit peroxydé.

- Une personne désignée devra tenir à jour un inventaire des produits chimiques pouvant être peroxydés ou modifier l'inventaire général des produits chimiques afin de signaler quels produits chimiques peuvent être peroxydés. Une date d'expiration devra être déterminée. Le produit chimique devra être traité afin d'éliminer les peroxydes ou être mis au rebus avant cette date.
- La personne ou le laboratoire recevant le produit chimique devra indiquer la date de réception sur la bouteille. La personne ouvrant le container devra y rajouter une date d'ouverture.
- Les containers non-ouverts en provenance du fournisseur devront être sains pour un stockage pendant 18 mois.
- Les containers ouverts ne devront pas être stockés pendant plus de 12 mois.
- Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation.
- Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition.
- Travaillez dans un endroit bien aéré.
- Evitez la concentration dans les trous et creux.
- NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé.
- Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie.
- Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas.
- La vapeur peut provoquer un incendie lors de l'aspiration ou de l'éjection à cause de l'électricité statique
- N'utilisez PAS des seaux en plastique.
- Mettez à terre et tenez bien les récipients en métal lorsque vous versez le produit.
- Utilisez des outils qui ne produisent pas d'étincelles lors de la manipulation.
- Evitez le contact avec des matériels incompatibles.
- Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Evitez les dégâts matériels sur les récipients.
- Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation.
- Les vêtements de travail doivent être lavés séparément.
- Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation
- L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues.

STOCKAGE

N'utilisez pas des récipients en aluminium ni des récipients galvanisés.

Boîte en métal Emballage conforme aux règles du fabricant. Les récipients en plastique peuvent uniquement être utilisés s'ils sont appropriés pour des liquides inflammables. Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés et ne fuient pas.

- Pour les matériaux à faible viscosité (i) : Bidons et jerricanes doivent être du type avec la tête non-amovible. (ii) Dans les cas où une conserve métallique doit être utilisée comme emballage interne, la conserve doit posséder une fermeture à vis.
- Pour les matériaux avec une viscosité d'au moins 2680 cSt. (23 deg. C)
- Pour les matériaux manufacturés avec une viscosité d'au moins 250 cSt. (23 deg. C)
- Pour les produits manufacturés qui nécessitent d'être mélangés avant l'usage et qui possèdent une viscosité d'au moins 20 cSt (25 deg. C) (i) : Emballages à capuchon amovible (ii) : Conserve à fermeture à friction et (iii) : Tubes et cartouches à faible pression peuvent être utilisés.
- Dans le cas où une combinaison d'emballage est utilisée, avec les emballages internes en verres, il doit y avoir suffisamment de produit inerte amortisseur en contact avec les emballages internes et externes.
- De plus, dans le cas où l'emballage interne est en verre et contient des liquides du Groupe D'emballage I, il doit y avoir suffisamment d'absorbant inerte pour absorber toutes éclaboussures, à moins que l'emballage externe soit une boîte en plastique moulé à la forme et que les substances ne soient pas incompatibles avec le plastique.

INCOMPATIBILITE DE STOCKAGE

Eviter le stockage avec des acides forts, des chlorures d'acide, des anhydrides d'acides et des agents oxydants.

Les alcools secondaires et certains alcools à branches primaires peuvent engendrer des peroxydes potentiellement explosifs à la suite d'une exposition à la lumière et/ou à la chaleur.

Incompatible avec l'aluminium. NE PAS chauffer au-dessus de 49 degrés C dans un équipement en aluminium.

NECESSITE POUR LE STOCKAGE

- Stockez-le dans le récipient d'origine dans une zone adéquate.
- Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage.
- NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler.
- Maintenez les récipients bien scellés. s'accumuler.
- Maintenez les récipients bien scellés.
- Stockez-le loin de matériels incompatibles dans un endroit frais, sec et aéré.
- Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuite.
- Respectez les conseils de stockage du fabricant.

Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles de l'exposition

Source	Matériel	VME ppm	VME mg/m ³	VLE ppm	VLE mg/m ³	Pic ppm	Pic mg/m ³	TWA F/CC
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	propane-2-ol (2-Propanol)	200	500	400	1000			
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	méthanol (Methanol)	200	260	800	1040			

LIMITES D'EXPOSITION D'URGENCE

Matériel	Valeur IDHL révisée (mg/m ³)	Valeur IDHL révisée (ppm)
propane-2-ol		2,000 [LEL]
méthanol		6,000

NOTES

Values marked LEL indicate that the IDLH was based on 10% of the lower explosive limit for safety considerations even though the relevant toxicological data indicated that irreversible health effects or impairment of escape existed only at higher concentrations.

MATERIAL DATA

Les irritants sensoriels sont des produits chimiques qui produisent des effets secondaires temporaires et indésirables pour les yeux, le nez et la gorge. Les standards d'exposition professionnels historiques pour ces irritants ont été basés sur l'observation de réponses de travailleurs à de des concentrations aériennes variées. Les attentes actuelles nécessitent que presque chaque individu doive être protégé contre une irritation sensorielle mineure et les standards d'exposition sont établis en utilisant les facteurs d'incertitudes ou les facteurs de sécurité de 5 à 10 ou plus. A l'occasion, des niveaux des effets non-observables (NOEL) d'animaux sont utilisés pour déterminer ces limites quand les résultats humains ne sont pas disponibles. Une approche additionnelle, utilisé typiquement par le comité TLV (USA) pour la détermination des standards respiratoires pour ce groupe de produits chimiques, a été d'assigner des valeurs seuils (TLV C) pour les irritants à action rapide et pour assigner des limites d'exposition à court terme (TLV STEL) quand le poids des preuves de l'irritation, de la bio-accumulation et d'autres finalités se combinent pour garantir une telle limite. Par contraste, la commission MAK (Allemagne) utilise un système en cinq catégories basé sur l'odeur forte, l'irritation locale et la demi-vie d'élimination. Toutefois, ce système est en train d'être remplacé pour être consistant avec le Comité Scientifique de l'Union Européenne (EU) pour les Limites d'Exposition Professionnelle (SCOEL) ; qui est plus proche de celui des USA.

L'OSHA (USA) conclut que l'exposition à des irritants sensoriels peut provoquer : Inflammation
Susceptibilité augmentée aux autres irritants et agents infectieux. Aboutissement à une dysfonction ou une blessure permanente La permission une meilleure absorption des substances à risque et Acclimatation du travailleur aux propriétés d'alerte à l'irritation à ces substances et donc augmente de fait le risque de surexposition.

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

PROPANE-2-OL:

Pas disponible

PROTECTION INDIVIDUELLE



YEUX

- Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
- Masque chimique.
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.

MAINS/PIEDS

Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC.

Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.

La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants :

fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.

AUTRE

- Protections.
- Tablier en PVC.
- Une combinaison de protection en PVC peut s'avérer nécessaire si l'exposition est grave.
- Unité de nettoyage pour les yeux.
- Assurez-vous qu'il y ait un accès libre à une douche de sécurité.

RESPIRATEUR

le choix du type et de la classe du respirateur dépendra du niveau du contaminant de la zone respirable et de la nature chimique du contaminant. Les facteurs de protection (définie comme étant le ratio entre le contaminant à l'extérieur et à l'intérieur du masque) peut également être important.

Niveau de la zone respirable ppm (volume)	Facteur de protection maximum	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral
1000	10	AX-AUS	-
1000	50	-	AX-AUS
5000	50	Conduit d'air *	-
5000	100	-	AX-2
10000	100	-	AX-3
	100+		Conduit d'air**

* - Débit continu ** - Débit continu ou demande à pression positive.

The local concentration of material, quantity and conditions of use determine the type of personal protective equipment required.

For further information consult site specific CHEMWATCH data (if available), or your Occupational Health and Safety Advisor.

MOYENS TECHNIQUES VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION À LA SUBSTANCE

Pour les liquides et gaz inflammables, une ventilation d'échappement locale ou un système de ventilation pour lieu clos peut être nécessaire. L'équipement de ventilation devrait être résistant aux explosions.

Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

Type de contaminant :	Vitesse de l'air :
Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0,25-0,5 m/s (50-100 f/min)
aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0,5-1 m/s (100-200 f/min.)
spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min.)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle
1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1 : Perturbation des courants d'air de la pièce
2 : Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2 : Contaminants à forte toxicité
3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, utilisation importante
4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4 : Petite hotte – contrôle local uniquement.

Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction des solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

Rubrique 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Non- miscible à l'eau.

Flotte sur l' eau.

Poids Moléculaire: Pas Applicable	Point/intervalle d'ébullition (°C): Pas Disponible
Point/intervalle de fusion (°C): Pas Disponible	Densité relative (eau=1): 0.85
hydrosolubilité (g/L): Non-miscible	pH (comme fourni): Pas Applicable
pH (1% solution): Pas Disponible	Pression de vapeur (kPa): Pas Disponible
Composé volatile (%vol): Pas Disponible	Taux d'évaporation: Pas Disponible
Densité relative de vapeur (air=1): Pas Disponible	Point d'éclair (°C): 14
Limite inférieure d'explosivité (LIE): Pas Disponible	Limite supérieure d'explosivité (LSE): Pas Disponible
Température d'auto-combustion (°C): Pas Disponible	Temp de décomposition (°C): Pas Disponible
État: LIQUIDE	Viscosité: Pas Disponible

Rubrique 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

CONDITIONS À ÉVITER

- Présence de matériaux incompatibles.
- Le produit est considéré stable.
- Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

Rubrique 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE

EFFETS AIGU SUR LA SANTE

INGESTION

Une ingestion du liquide peut causer une aspiration dans les poumons avec le risque d'une pneumonie chimique ; des conséquences graves peuvent s'ensuivre. (ICSC13733).

Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu ; les expérimentations animales indiquent que l'ingestion de moins de 150 gram peut être fatale.

Une surexposition aux alcools non-cyclique cause des symptômes du système nerveux. Ceux-ci incluent des maux de tête, une faiblesse musculaire et une incoordination, une sensation ébrieuse, une confusion, un délire et un coma. Les symptômes digestifs peuvent inclure une nausée, des vomissements et une diarrhée. L'aspiration est beaucoup plus dangereuse que l'ingestion car un dommage des poumons peut survenir et la substance est absorbée par le corps. Les alcools à structure cyclique et les alcools secondaires et tertiaires provoquent des symptômes encore plus graves, comme le font les alcools lourds.

YEUX

preuves que le produit puisse provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation. Une inflammation importante peut s'ensuivre avec des rougeurs. Il peut y avoir des dommages à la cornée. A moins qu'un traitement prompt et adéquat, il peut s'ensuivre une perte permanente de la vision. La conjonctivite peut apparaître après des expositions répétées.

PEAU

La plupart des alcools liquides semble agir que irritants primaires pour la peau humaine. Une absorption significative sous-cutanée apparaît chez le lapin mais apparemment pas chez l'homme. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions,

peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.

Il existe certaines preuves suggérant que ce produit puisse provoquer une inflammation moyenne de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisée par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules.

INHALE

Habituellement pas un risque en raison de la nature non-volatile de produit.

Les effets aigus de l'inhalation de fortes vapeurs incluent une irritation du nez et de la poitrine avec une toux, des éternuements, un mal de tête et même une nausée.

L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.

Les alcools aliphatiques avec plus de 3 carbones peuvent causer des maux de tête, vertiges, somnolences, faiblesses musculaires et délires, faiblesse généralisé, coma, seizures et changements de comportement. S'ensuivent des faiblesses et arrêts respiratoires, de même qu'une faible pression artérielle et un pouls irrégulier peuvent survenir. Des nausées et vomissements apparaissent, des dommages au foie et aux rein sont possibles après d'importantes expositions. Les symptômes sont d'autant plus aigus qu'il y a de carbone dans l'alcool.

Si l'exposition à une atmosphère en fortes concentrations de solvants est prolongée, ceci peut conduire à une narcose, une perte de conscience, et même un coma et une mort possible.

EFFETS CHRONIQUES SUR LA SANTE

Dry-Treat 40SK (EUR)

TOXICITÉ ET IRRITATION

A moins qu'autrement les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des Effets Toxiques des Produits Chimiques

TOXICITE IRRITATION.

Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaissement de la peau.

PROPANE-2-OL:

A moins qu'autrement les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des Effets Toxiques des Produits Chimiques

TOXICITE IRRITATION.

TOXICITÉ	IRRITATION
Orale (humain) DLo 3570 mg/kg	Peau (lapin): 500 mg - Doux
Orale (humain) DLo 223 mg/kg	Yeux (lapin): 10 mg - Modéré
Orale (homme) TLo: 14432 mg/kg	Yeux (lapin): 100mg/24hr-Modéré
Orale (rat) HDL50 5045 mg/kg	Yeux (lapin): 100 mg - SÉVÈRE
Dermal (lapin) HDL50 12800 mg/kg	

Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains.

Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.

MÉTHANOL:

A moins qu'autrement les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des Effets Toxiques des Produits Chimiques

TOXICITE IRRITATION.

Orale (humain) DLo 143 mg/kg	Peau (lapin): 20 mg/24 h-Modéré
Orale (homme) DLo: 6422 mg/kg	Yeux (lapin): 40 mg-Modéré

Orale (homme) TDLo: 3429 mg/kg

Yeux (lapin): 100 mg/24h-Modéré

Orale (rat) HDL50 5628 mg/kg

Inhalatoire (humain) CLLo 86000 mg/m³

Inhalatoire (humain) CLLo 300 ppm

Inhalatoire (rat) LC50 64000 ppm/4heures

Dermal (lapin) HDL50 15800 mg/kg

Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaissement de la peau.

PRODUIT	Carcinogène	MUTAGÈNE	REPROTOXIN E	SENSIBILIS ATEUR	PEAU

propane- 2- ol IARC:3

Carcinogène

IARC: International Agency for Research on Cancer (IARC)

Carcinogens: propane-2-ol Category: 3

Rubrique 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Polluant marin:Pas déterminé

NE jetez PAS dans les égouts ou les canalisations.

Se reporter aux données pour les ingrédients, qui suivent :

propane-2-ol:

log Kow (Sangster 1997):	0.05
log Pow (Verschueren 1983):	- 0.5714285
BOD5:	60%
BOD20:	78%
COD:	2.23
ThOD:	2.4
Demi- vie Sol - Haute (heures) :	168
Demi- vie Sol - Basse (heures) :	24
Demi- vie Aérienne - Haute (heures) :	72
Demi- vie Aérienne - Basse (heures) :	6.2
Demi- vie de L' Eau de Surface - Haute (heures) :	168
Demi- vie de L' Eau de Surface - Basse (heures) :	24
Demi- vie de l' Eau du Sol - Haute (heures) :	336
Demi- vie de l' Eau du Sol - Basse (heures) :	48
Biodégradation aqueuse - Aérobie - Haute (Heures) :	168
Biodégradation aqueuse - Aérobie - Basse (Heures) :	24
Biodégradation aqueuse - Anaérobie - Haute (Heures) :	672
Biodégradation aqueuse - Anaérobie - Basse (Heures) :	96
Demi- vie de Photooxydation dans l' eau - Haute (heures) :	1.90E+05
Demi- vie de Photooxydation dans l' eau - Basse (heures) :	4728
Demi- vie de Photooxydation à l' Air - Haute (heures) :	72

Demi- vie de Photooxydation à l' Air - Basse (heures) :

NE jetez PAS dans les égouts ou les canalisations.

log Kow: -0.16- 0.28

Demi-vie (hr) air: 33-84

Demi-vie (hr) H₂O en surface de l'eau: 130

Pression de Henry en atm m³/mol: 8.07E-06

DB 05 si non indiqué: 1.19,60%

DCO: 1.61-2.30,97%

DThO: 2.4

méthanol:

NE jetez PAS dans les égouts ou les canalisations.

log Kow: -0.82- -0.66

Demi-vie (hr) air: 427

Demi-vie (hr) H₂O en surface de l'eau: 5.3-64

Pression de Henry en atm m³/mol: 1.35E-04

DB 05 si non indiqué: 0.76-1.12

DCO: 1.05-1.50,99%

DThO: 1.5

BCF: 0.2-10

Toxicité pour les poissons: LC₅₀(96): 11-15mg/L

Rubrique 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

NE PAS permettre l'eau de lavage d'un équipement de nettoyage d'entrer dans les drains. Collecter toutes les eaux de lavage pour un traitement avant une élimination.

- Recycler autant que possible.
- Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter l'Autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour une élimination si aucun traitement adapté ou aucune facilité d'élimination n'a pu être identifié.
- Eliminer par: Incinérer dans un appareil approuvé (après l'ajout d'un mélange avec un produit de combustion adapté)
- Décontaminer les containers vides. Suivre les consignes de sécurité jusqu'à ce que les containers soient propres et détruits.

Selon le Catalogue européen des codes des déchets, les Codes des déchets ne sont pas spécifiques aux produits mais spécifiques à l'utilisation. Les Codes des déchets devront être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application dans lequel le produit est utilisé.

Rubrique 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



Etiquettes nécessaire: LIQUIDE INFLAMMABLE

Transport par terre ADR/RID:

Class ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux-route et train):	3	Identification du risque (Kemler):	33
Numéro ONU:	1993	Groupe d'Emballage:	II
Code de classification:	F1	Etiquette de danger:	3

Nom d'expédition:LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA
(contains isopropanol, alkylalkoxysilane)

Transport aérien IATA:

Classe ICAO/IATA:	3	Sous-risque ICAO/IATA :	Aucun
No ID ONU:	1993	Groupe d'Emballage:	II

Nom d'expédition:FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
(contains isopropanol, alkylalkoxysilane)

Transport Maritime IMDG:

Classe IMDG:	3	IMDG Sous-risque:	Aucun
Numéro ONU:	1993	Groupe d'Emballage:	II
Noo EMS:	F-E,S-E	Polluant marin:	Pas déterminé

Nom d'expédition:FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
(contains isopropanol, alkylalkoxysilane)

ADNR:

Classe ADNR:	3	Numéro ONU:	1993
Etiquette de danger:	3	Groupe d'Emballage:	II
Quantités Limitées:	LQ4		

Nom d'expédition: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C supérieure à 110 kPa mais inférieure ou égale à 175 kPa)

Rubrique 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES



ANNEXE 1

Composant	Annexe 1 67/548/CEE
propane-2-ol	603-117-00-0
méthanol	603-001-00-X

RISQUE

R Codes	Phrases Risque
R11	Facilement inflammable.
R19	Peut former des peroxydes explosifs.
R36	Irritant pour les yeux.
R65	NOCIF: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

SURETE

Codes S	Phrases S
R00?*	*(preuve limitée).
S36	Porter un vêtement de protection approprié.
S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S401	Pour nettoyer les sols et les objets contaminés par ce produit, utilisez de l'eau et du détergent.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

ANNEXE II: Indications de danger

F	Facilement inflammable
Xn	Nocif

REGLEMENTATIONS

Dry- Treat 40SK (EUR) (CAS No: None):

Aucune réglementation applicable

propane- 2- ol (CAS: 67- 63- 0) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex II Section A: List of authorised monomers and other starting substances

EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex III Section A Incomplete list of additives fully harmonised at Community level

European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)

European Inventory of Existing Commercial Substances - EINECS

European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 29 (French)

European Union (EU) Control of Major Accident Hazards Involving Dangerous Substances - Seveso Category

European Union (EU) Inventory of Fragrance Ingredients (Perfume and Aromatic Raw Materials)

European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products

European Union (EU) Restrictions on the Marketing and Use of Certain Dangerous Substances and Preparations

IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Other Liquid Substances

International Agency for Research on Cancer (IARC) Carcinogens

Netherlands Occupational Exposure Limits (Dutch)

OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals

Switzerland Giftliste (List of Toxic Substances) 1

Switzerland Occupational Exposure Limits (German)

méthanol (CAS: 67- 56- 1) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex II Section A: List of authorised monomers and other starting substances

European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)

European Inventory of Existing Commercial Substances - EINECS

European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 29 (French)

European Union (EU) Control of Major Accident Hazards Involving Dangerous Substances - Seveso Category

European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products

European Union (EU) Restrictions on the Marketing and Use of Certain Dangerous Substances and Preparations

IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Other Liquid Substances

International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List

Netherlands Occupational Exposure Limits (Dutch)

OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals

Switzerland Biological Exposure Limits (BAT values) (German)

Switzerland Giftliste (List of Toxic Substances) 1

Switzerland Occupational Exposure Limits (German)

Rubrique 16 - AUTRES INFORMATIONS

PREUVES LIMITEES

L'ingestion peut provoquer des dommages sur la santé*.

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Une exposition peut provoquer des effets irréversibles*.

* (preuves limitées).

RISQUE

Explication des Codes de Risques utilisés dans le Tableau des Ingrédients

R Codes	Phrases Risque
R11	Facilement inflammable.
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R39/23/24/25	Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

ANNEXE II: Indications de danger

F	Facilement inflammable
T	Toxique
Xi	Irritant

GUIDES POUR UNE SANTE DE REPRODUCTION

Les limites professionnelles d'exposition établies ne prennent fréquemment pas en considération les finalités de reproduction qui sont clairement sous les niveaux au regard des effets toxiques. Des Guides Professionnels pour la Reproduction (ORG) ont été suggérés comme un standard additionnel. Ceux-ci ont été établis après une recherche littéraire sur le niveau des effets négatifs non-observés pour la reproduction (NOAEL) et le niveau observé le plus faible des effets négatifs (LOAEL). De plus, les procédures US EPA pour une évaluation des risques concernant une identification du risque et une évaluation de la dose réponse comme appliquées par le NIOSH ont été utilisées dans la création de telles limites. Les facteurs d'incertitude (UF) ont également été incorporés : ORG UF Finalité CR TLV adéquat NA.

Composant	ORG	UF	Endpoint	CR	Adeq TLV
méthanol	262 mg/m3	NA	NA	NA	Yes

Ces guides d'exposition ont été déduits d'un niveau seuil d'évaluation du risque et ne devraient pas être interprétés comme des limites de sécurité univoques. Les ORGS représentent une moyenne dur une période 8 heures à moins qu'il ne soit spécifié quelque chose d'autre. CR = Rsique de cancer/10000 ; UF = Facteur d'Incertaince : TLV supposé être adéquat pour protéger une santé reproductive : LOD : Limite de détection Les finalités toxiques ont également été identifiées comme : D = Développement ; R = Reproductif ; TC = Cancérigène traversant le placenta. Jankovic J., Drake F.: A Screening Method for Occupational Reproductive American Industrial Hygiene Association Journal 57: 641-649 (1996).

Date de livraison: 25-Juillet-2007

Imprimer la date: 27-Août-2007

Ce document est soumis au droit d' auteur. Sauf en cas d' utilisation pour un usage privé, de recherche, de critique, comme autorisé par le loi relative au droit d' auteur, aucune partie ne peut être reproduite par aucun moyen sans la permission écrite de ChemWatch. Tél (+61 3) 9572 4700.